

au reçu d'une subvention, d'une hausse ou d'une pension, peuvent penser, ayant entendu les propos du député et sachant le respect et l'estime dont il jouit à la Chambre, que c'est tout à fait ce dont ils auraient dû bénéficier au départ. C'est leur faire miroiter un faux espoir qui risque de les rendre un peu plus mécontents des circonstances actuelles.

Qu'il s'agisse de ce projet de loi ou d'autres, nous avons tous des dadas que nous aimons enfourcher, et nous aimons parfois en faire l'essai du haut d'une tribune politique, en parlant à la radio ou à la télévision ou bien lors de séances de comité ou encore à l'occasion de ce qu'on appelle familièrement une parlote. Je doute qu'il y ait ici quelqu'un qui n'aimerait pas voir l'exemption fiscale de base sur le revenu passer à \$2,500 pour les célibataires et à \$5,000 pour les ménages. Mais quand on regarde ce qu'il en coûterait en réalité sur le plan des revenus et, plus important encore, non pas tant ce qu'il en coûterait au contribuable canadien mais à celui qui se trouve dans la tranche d'impôts de \$6,000, c'est là qu'il faut séparer le froment de la paille, et qu'il faut prendre des décisions difficiles du genre de celles qui malheureusement ne plaisent guère au célibataire qui gagne \$2,500 ou à l'homme marié qui en gagne \$5,000. Tôt ou tard, il faut prendre une décision en assumant ses responsabilités.

Il y a d'autres propositions qui sont analogues au bill dont nous sommes saisis. On suggère que les pensions de la vieillesse devraient être portées à \$125 par mois et que le supplément de revenu garanti devrait être bien supérieur à cela.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Cent cinquante dollars.

M. Cullen: Eh bien, je crois que le député vient de dépenser environ 3 milliards de dollars en prononçant cette toute petite phrase. Non pas qu'à mon avis lui ou qui que ce soit fasse preuve d'irresponsabilité en proposant un plafond de cet ordre. Mais il faut aussi rappeler au citoyen moyen qu'au revers de la médaille, il y a quelque 800,000 ou 900,000 personnes de plus de 65 ans qui touchent probablement maintenant le supplément de revenu garanti et, si mes chiffres sont exacts, je dirai qu'il y a environ 1,800,000 ou 1,900,000 personnes dans ce cas. Donc, en admettant notre responsabilité non seulement envers la génération la plus âgée mais aussi envers le contribuable qui paie une bonne partie de la note, il faut être réaliste.

Ici, monsieur l'Orateur, nous avons une proposition qui me semble bonne. C'est le genre d'instance ou de requête dont le député a l'habitude, c'est la sorte d'initiative qui stimule le gouvernement. Il n'en coûterait vraiment rien au contribuable, ni trop cher à l'employeur et à ceux qui sont régis par ces normes. Je me réjouis de voir que notre actuel ministre du Travail (M. Mackasey) examine ce genre de mesure. Le député de Winnipeg-Nord-Centre a déjà dit que ce bill, qui a déjà fait l'objet d'un amendement de sa part, a franchi l'étape de la deuxième lecture et a été renvoyé au comité. Aussi, je soutiens qu'il est un peu superflu de renvoyer au comité la substance de ce bill ou le bill lui-même, parce qu'en réalité, si le député prépare et propose des amende-

ments, je présume que ces amendements pourraient être présentés sans alourdir la tâche du comité; il suffirait simplement d'assister aux séances pour y exposer les propositions ou les recommandations.

En somme, l'intervention du gouvernement dans ce domaine se fait sous l'égide des normes minimums. Je souligne le terme «minimums» parce que nous créons une structure pour les employeurs qui malheureusement ne parvenaient pas dans le passé à appliquer les dispositions de la loi sur les normes minimums, car s'ils l'avaient fait, il n'aurait pas été nécessaire de proposer ce genre de mesure. Je ne suis pas trop jeune pour ne pas me souvenir des années 1930, alors que mon père travaillait pour une entreprise minière. C'était un emploi de sept jours par semaine. Aucun moment pour lui de voir la lumière du jour parce qu'il entrait dans la mine à une heure donnée pour en ressortir à une heure donnée le soir. Jamais il n'a vu la clarté du jour. Le temps ne comptait pas de la maison à la mine, mais du moment où le mineur arrivait au lieu de son travail jusqu'à celui où il le quittait. On établissait les congés suivant l'idée quelque peu «séraphine» qu'il était possible d'avoir congé à Noël, mais très rarement le lendemain de Noël, sauf s'il tombait un dimanche.

• (4.30 p.m.)

Donc, à force d'adopter des lois judicieuses, nous avons établi qu'aucun employé au Canada, surtout le fonctionnaire fédéral, n'avait à s'inquiéter de l'attitude pingre de l'employeur envers lui. Grâce à la loi à l'étude—je ne songe pas expressément au bill du député, mais à la loi qu'il veut amender—nous établissons des normes minimums. Il faudra les fixer en fonction des normes provinciales. Nous ne cherchons pas à mettre indûment une province à la gêne. De fait, nous pourrions proposer certaines mesures pour pousser un gouvernement provincial à aller dans la bonne direction. Si nous savons y faire, je crois que l'ouvrier en profitera davantage. Il n'y aura pas d'antagonisme entre les provinces et le gouvernement fédéral, mais une coopération comme celle que je souhaite voir s'établir sur les questions fondamentales telles que les normes de travail minimum pour la population active. Quand je parle de normes minimums, il ne s'agit que des travailleurs qui relèvent de la compétence fédérale, les autres 90 p. 100 relevant de la loi provinciale. Peut-être qu'en prenant l'initiative au titre de ces 10 p. 100, notre action influencerait considérablement sur les avantages qui seront consentis en définitive à ceux qui relèvent des provinces.

Une fois que cette mesure ou une autre semblable aura été adoptée, je m'attends à ce que le député de Winnipeg-Nord-Centre étudie les rapports de l'Organisation internationale du travail, comme je l'ai fait moi-même, pour tâcher de déceler d'autres secteurs où nos lois peuvent comporter des lacunes et où nous pourrions tenter quelque chose de neuf, pas nécessairement neuf dans d'autres pays mais au Canada. Fait digne d'intérêt, au cours de mes recherches, j'ai découvert qu'une des initiatives nouvelles en certains pays consiste à établir la longueur des congés d'après l'âge plutôt que d'après les états de service. C'est le genre d'attitude innovatrice que j'aimerais voir les gouvernements adopter. J'aimerais les voir l'étu-